

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
314° séance – matin

CÉLÉBRANT LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES PALESTINIENS, LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DE LEURS DROITS INALIÉNABLES SOUHAITE LA RELANCE DE L'INITIATIVE DE PAIX ARABE

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu sa $314^{\rm ème}$ séance ce matin, aux Nations Unies, à l'occasion de la commémoration prochaine de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien qui est, chaque année, célébrée le 29 novembre. Plusieurs intervenants ont lancé un appel en faveur de l'accélération du processus de paix israélo-palestinien et ont estimé qu'il pourrait s'appuyer, de manière bénéfique, sur l'Initiative de paix arabe de 2002.

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, a regretté, dans sa déclaration, que l'objectif de parvenir à un accord de paix au terme duquel la création d'un État palestinien serait rendue possible, ne puisse être atteint cette fin d'année 2008, comme cela avait été espéré. Alors que la situation humanitaire ne cesse d'empirer, en particulier dans la bande de Gaza, le Secrétaire général a appelé Israël à respecter ses engagements, notamment en ce qui concerne des activités de colonisation menées dans le Territoire palestinien occupé. Ban Ki-moon a aussi exprimé sa profonde préoccupation face aux divisions grandissantes entre Palestiniens, et il a appelé toutes les factions palestiniennes à s'efforcer de réunifier rapidement la bande de Gaza à la Cisjordanie « dans le cadre légitime de l'Autorité palestinienne ». Le Secrétaire général a qualifié de « vital » le rôle de la communauté internationale dans la recherche d'un règlement juste, durable et équitable au conflit, et il a appelé le prochain Gouvernement des États-Unis à faire de la situation au Moyen-Orient sa première priorité sur le plan international.

M. Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale, a estimé, pour sa part, qu'il était honteux que l'on ne puisse toujours pas célébrer la naissance d'un État palestinien, 61 ans après l'adoption de la résolution 181 (1947), texte historique qui instaura le partage de la Palestine en prévoyant d'y installer deux États, un juif et un arabe. « La communauté internationale ne devrait pas aujourd'hui ménager ses efforts pour aider aussi bien les Israéliens que les Palestiniens à atteindre une solution conduisant à la coexistence de deux États », a dit le Président de l'Assemblée, en demandant que la recherche d'un accord de paix, entre les deux parties, s'appuie sur l'Initiative de paix arabe.

Pour M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui présidait la réunion, la recherche d'un règlement pacifique, juste et durable doit se fonder sur l'Initiative de paix arabe de 2002, qui, a-t-il dit, doit être relancée.

La réunion a donné lieu à la lecture d'un message de M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, qui a évoqué les « souffrances indicibles » subies par la population palestinienne des territoires occupés. Dans ce message, lu par M. Riyad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Abbas a dénoncé l'expansionnisme israélien, dont la colonisation est l'outil de prédilection, et les politiques inhumaines et brutales qui sont, à cet effet, appliquées par la puissance occupante contre le peuple palestinien. Néanmoins, a-t-il assuré, en dépit de la rigueur de l'occupation et de ses affronts quotidiens, nous sommes déterminés, sans hésitation, à poursuivre notre stratégie qui est basée sur les négociations et le dialogue et qui est la seule voie susceptible de nous

mener à la résolution du conflit. Tout accord de paix devra « garantir la liberté et la souveraineté de l'une des parties, tout en assurant la sécurité et la reconnaissance de l'autre », a souligné M. Abbas dans son message.

Outre les orateurs cités ci-dessus, se sont aussi exprimées les délégations suivantes: Costa Rica (en tant que pays assurant la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de novembre 2008); Comité spécial sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés); Ouganda; République-Unie de Tanzanie; Mission d'observation de la Palestine auprès des Nations Unies; Mission d'observation de la Ligue des États arabes auprès des Nations Unies et Conseil sud-africain des églises.

COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Déclarations

M. PAUL BADJI, <u>Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien</u>, a déclaré que l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien représente un élément important d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Tels que définis par l'Assemblée générale, les droits inaliénables du peuple palestinien sont: le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et enfin, le droit des réfugiés palestiniens de regagner leur foyer et de récupérer leurs biens après avoir été déplacés et déracinés, a rappelé M. Badji.

Il a noté que la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien coïncide, cette année, avec le soixantième anniversaire de la dépossession qu'ont subie les réfugiés palestiniens. M. Badji a souligné que la situation actuelle, dans le cadre de laquelle on voit environ un million de ces réfugiés vivre dans la bande de Gaza, restait particulièrement inquiétante. Après avoir rappelé qu'au fil des décennies les principaux organismes des Nations Unies avaient adopté de nombreuses résolutions sur la question de Palestine, le Président du Comité a déploré que le peuple palestinien continue de vivre sous occupation et dans l'incertitude la plus totale en ce qui concerne son présent comme son avenir.

À Gaza, nous nous trouvons au bord d'une catastrophe humanitaire de grande envergure, a ajouté M. Badji, en notant que dans les circonstances actuelles, même les Nations Unies ne sont pas autorisées à fournir une aide humanitaire d'urgence aux Palestiniens. Il a évoqué les pénuries de carburant qui plongent Gaza dans l'obscurité et le froid, et la malnutrition chronique qui frappe 70% de la population. D'après l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le bouclage persistant des points de contrôle à l'entrée et à la sortie de Gaza constitue, à la fois, un châtiment physique et une punition morale pour la population, a ajouté le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. M. Badji a également décrit la situation qui prévaut en Cisjordanie où, notamment, 630 postes de contrôle, et le mur de séparation israélien, font obstacle à la liberté de mouvement des Palestiniens et battent en brèche les institutions de l'Autorité palestinienne.

Après avoir indiqué que les milliers de prisonniers palestiniens l'étaient au mépris du droit international, il a déclaré que le Comité demandait, instamment, à Israël, l'ouverture des points de contrôle, et à la communauté internationale, d'appuyer aussi bien les Palestiniens que les Israéliens qui recherchent la paix. Il a estimé que, dans le cadre du processus de paix impulsé lors de la Conférence d'Annapolis, tout progrès dans les négociations passait par une évolution favorable de la situation dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Il a ajouté que la recherche d'un règlement pacifique, juste et durable, devait se fonder sur l'Initiative de paix arabe de 2002, qui, a-t-il dit, doit être relancée.

M. MIGUEL D'ESCOTO BROCKMANN, <u>Président de l'Assemblée générale</u>, a rappelé que 61 ans s'étaient écoulés depuis l'approbation de la résolution 181, qui est une résolution historique prévoyant la création de deux États, un juif et un arabe. L'État d'Israël, fondé l'année suivante en 1948, célèbre son soixantième anniversaire, et c'est une honte que nous ne puissions toujours pas célébrer aujourd'hui l'existence d'un État palestinien, a souligné le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée. M. d'Escoto Brockmann a rappelé qu'il avait déclaré en septembre, devant l'Assemblée générale, que l'incapacité à respecter l'engagement qui avait été pris de créer un État palestinien constituait « le principal échec de toute l'histoire des Nations Unies ». On ne peut s'empêcher de trouver tristement paradoxal que soit célébré, le mois prochain, le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de

l'homme, consacrant le droit à l'autodétermination de ce même peuple, a-t-il ajouté. Il a rappelé qu'à ce moment même 1,5 million de Palestiniens subissaient un blocus sans précédent qui leur est imposé par Israël dans la bande de Gaza. En solidarité, M. d'Escoto Brockmann a appelé la communauté internationale à ce qu'elle « donne de la voix contre cette punition collective » infligée à la population de Gaza. Bien que cette situation éclipse celle prévalant en Cisjordanie, le Président de l'Assemblée générale a rappelé que quelque 600 barrages et autres obstacles à la liberté de circulation paralysaient toute vie normale dans cette autre partie du Territoire palestinien occupé. Le Président de l'Assemblée a condamné la démolition d'habitations palestiniennes par Israël pendant les mois d'hiver et l'expansion agressive des colonies, ainsi que les attaques violentes des colons israéliens contre la population locale, qui ont atteint un niveau sans précédent.

« Cette situation insupportable démontre clairement la nécessité urgente de reprendre un processus de paix authentique susceptible de donner des résultats tangibles dans un avenir proche », a-t-il ajouté, constatant que les « interminables négociations » entre « deux parties très inégales » ne s'étaient pas avérées fructueuses. « Nous avons besoin d'un nouveau sens de la solidarité inspirant une volonté politique, du courage et une perspective plus large du conflit. Cela devrait supposer, entre autres choses, la relance de l'Initiative de paix arabe de 2002 », a-t-il déclaré. En conséquence, « la communauté internationale ne doit pas ménager ses efforts pour aider aussi bien les Israéliens que les Palestiniens à atteindre une solution conduisant à la coexistence de deux États », a préconisé M. d'Escoto Brockmann, avant d'ajouter que les Nations Unies avaient toujours la responsabilité de résoudre la question de Palestine. L'ONU a aussi un rôle à jouer pour aider les deux parties à en finir avec une inimitié qui se perpétue sans cesse, a-t-il conclu.

M. BAN KI-MOON, <u>Secrétaire général des Nations Unies</u>, a regretté que l'objectif arrêté à Annapolis, par les Israéliens et les Palestiniens, de parvenir à la conclusion d'un accord de paix à la fin de cette année 2008, soit probablement impossible à atteindre au vu des circonstances actuelles.

Ma préoccupation première à l'heure actuelle est la situation sur le terrain, a souligné M. Ban. En Cisjordanie, les efforts déterminés, déployés par l'Autorité palestinienne sous la conduite du Premier Ministre Fayyad, ont permis des progrès dans les secteurs de la sécurité et de la création et le renforcement des institutions. Hébron, Jénine et Naplouse sont aujourd'hui des villes beaucoup plus sûres qu'elles l'étaient il y a juste quelques mois, et j'espère que ces changements continueront de manière à répandre le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, a dit M. Ban.

Israël doit faire plus pour soutenir et permettre ce déploiement d'efforts par les Palestiniens, a dit le Secrétaire général, en appelant l'État d'Israël à respecter ses engagements pris, en vertu de la Feuille de route, et réaffirmés à diverses reprises à la Conférence d'Annapolis, en particulier. Il a notamment insisté sur le respect des engagements concernant l'arrêt des implantations de colonies juives sur des terres palestiniennes. Il a ensuite souligné que la situation à Gaza demeurait une préoccupation majeure. « Je lance un appel à Israël pour qu'il mette fin au blocus quasitotal qu'il a imposé à la bande de Gaza, où les populations sont totalement démunies sur le plan des ressources essentielles, et ont perdu toute dignité humaine », a déclaré M. Ban.

Le Secrétaire général a aussi exprimé sa profonde préoccupation face à la division grandissante des Palestiniens. Il a appelé le Hamas et toutes les factions palestiniennes à œuvrer d'urgence à réunifier la bande de Gaza à la Cisjordanie, dans le cadre légitime de l'Autorité palestinienne. Dans sa quête de liberté et d'indépendance, le peuple palestinien a besoin de dirigeants qui mettent l'intérêt collectif et national au dessus de leurs ambitions partisanes ou personnelles, a dit le Secrétaire général.

« En ces temps d'incertitude et de changements, le rôle de la communauté international est vital », a ajouté M. Ban, qui a appelé le nouveau Gouvernement qui entrera bientôt en fonctions, aux États-Unis, à s'engager d'emblée dans ce processus, en en faisant sa première priorité. Il a aussi appelé le Quatuor à prendre la pleine mesure de ses responsabilités et à continuer à faire preuve d'un engagement politique solide et sans faille. Il a ajouté qu'il appellerait à ce que l'on prête une plus grande attention à l'Initiative de paix arabe. Il a enfin appelé les donateurs à se montrer généreux et à remplir les engagements pris à la Conférence de Paris en faveur de l'Autorité palestinienne. Ban Ki-moon a conclu en soulignant que 2009 devait porter les fruits des préparatifs difficiles entrepris cette année sur la question de Palestine.

M. JORGE BALLESTERO (Costa Rica) a lu la déclaration préparée par M. JORGE URBINA, <u>Représentant permanent du Costa Rica et Président du Conseil de sécurité</u>, pour le mois de novembre 2008. Il a indiqué que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien était, chaque année, l'occasion pour le Conseil de réaffirmer son appui aux efforts consentis par les parties pour parvenir à la réalisation de la solution de la création de

deux États, La Palestine et Israël, qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Le représentant a souligné que, si depuis la Conférence d'Annapolis, des négociations bilatérales directes entre Israéliens et Palestiniens avaient repris, la situation sur le terrain restait, cependant, très préoccupante. Il a notamment attiré l'attention sur la situation humanitaire désastreuse qui prévaut dans la bande de Gaza, demandant que les parties permettent aux agences humanitaires d'apporter l'assistance nécessaire aux populations qui sont dans le besoin. Il a indiqué que pour le Conseil de sécurité, il était crucial que les deux parties s'abstiennent de tout acte susceptible de conduire à une escalade de la violence. Il a condamné, à cet égard, toutes les attaques lancées par une partie ou l'autre, en territoire palestinien ou israélien. Il a ajouté que le Conseil saluait l'exposé fait aux membres du Quatuor, le 9 novembre dernier, par les négociateurs des deux camps. Au cours de cette présentation, ils se sont engagés à mener à bien les négociations en cours en vue de conclure un traité de paix israélo-palestinien tenant compte des accords existants sur la question de Palestine.

M. RIYAD MALKI, <u>Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne</u>, a lu le message transmis par M. MAHMOUD ABBAS, <u>Président de l'Autorité palestinienne</u> qui évoque les « souffrances indicibles » subies par la population palestinienne aux mains de l'occupation israélienne. La perpétuation de l'occupation, a-t-il indiqué, ne prive pas seulement les Palestiniens de leurs droits politiques, dont celui de vivre dans une patrie libre et sûre. Les pratiques brutales et les diverses mesures édictées par l'occupant interdisent au peuple palestinien tout exercice de ses droits fondamentaux, le privant de ses droits inaliénables garantis par le droit international —droits à la vie, à la protection de la propriété, au bien-être et à la liberté de mouvement sans subir d'humiliation.

Le représentant du Président de l'Autorité palestinienne a dénoncé les politiques expansionnistes d'Israël, dont la colonisation est l'instrument préféré et qui, à l'heure actuelle, se fait à un rythme accéléré et parallèlement à la poursuite de la construction du « mur d'annexion et d'expansion qui sépare le frère du frère, le père du fils, le patient du médecin, l'élève de l'enseignant et le paysan de sa terre », a déploré M. Malki. Il a dénoncé la pratique, par Israël, de « politiques inhumaines et brutales » à base d'incursions militaires, d'assassinats extrajudiciaires, de meurtres d'enfants, et d'incarcération arbitraire de milliers de personnes. Il a dénoncé l'intensification des méthodes de punition collective, avec le blocus imposé à la bande de Gaza, et a condamné sans réserve « une politique qui impose des restrictions draconiennes à une population civile et qui l'empêche de mener toute vie normale en lui interdisant quasiment toute perspective de développement économique ».

Évoquant le cas de Jérusalem, « qui sera la capitale du futur État indépendant de Palestine et qui est la pierre angulaire de toute solution juste et durable », M. Malki a condamné les efforts de la puissance occupante, qui visent à tout faire pour « judaïser la ville et asphyxier la population palestinienne », pour la pousser à partir, en encerclant les quartiers palestiniens par des colonies juives. De telles pratiques mettent en péril le caractère même de la ville de Jérusalem, en tant que cité à la fois arabe, musulmane et chrétienne ». En dépit de la rigueur de l'occupation et de ses affronts quotidiens, nous sommes déterminés, sans hésitation, à poursuivre notre stratégie basée sur les négociations et le dialogue qui sont la seule voie susceptible de résoudre le conflit. C'est aussi la seule voie « garantissant la liberté et la souveraineté de l'une des parties au contentieux et la sécurité et la reconnaissance de l'autre », a assuré le représentant de M. Mahmoud Abbas.

Nous ne demandons rien d'autre que la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies, a-t-il ajouté en substance, en soulignant aussi l'attachement de la partie palestinienne à l'Initiative de paix arabe qui a, a-t-il dit, recueilli un accueil favorable à travers le monde. Néanmoins, nous ne voyons pas de réaction claire de l'autre partie face à cette courageuse Initiative, a regretté M. Malki, qui a aussi souligné l'attachement de la partie palestinienne au processus d'Annapolis. « Tout ce qui ne va pas en ce moment n'est pas le résultat d'une quelconque malchance, mais plutôt celui d'une obstruction intentionnelle du déroulement du processus de paix, et l'expression de la détermination de la partie israélienne à imposer une solution qui rejetterait tout droit au retour, sur notre terre, à nos réfugiés, et qui minerait toute chance de création d'un État de Palestine viable ». Ce que nous entendons par une solution juste et durable n'est en aucun cas une solution partielle qui se révélerait propice à la poursuite, sans fin, du conflit, a prévenu M. Malki. Il a appelé les Nations Unies à jouer le rôle central qui devrait être le leur.

M. H.M.G.S. PALIHAKKARA (Sri Lanka), <u>Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques illégales affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes vivant dans les territoires occupés</u>, a souligné que le Comité restait très préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire sur le terrain. Il a insisté sur le fait que non seulement les entraves à la liberté de mouvement des Palestiniens sapaient leur développement économique, mais qu'elles avaient également, pour effet, de transformer la société palestinienne en une société totalement dépendante et incapable de prendre en charge sa propre destinée. Soixante-dix pour cent des habitants de Gaza vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui entraîne l'existence de conditions de vie particulièrement difficiles pour les

femmes et les enfants, a dit M. Palihakkara. Il a salué le respect du cessez-le-feu, instauré le 19 juin 2008, tout en déplorant que, dans les faits, aucun progrès significatif n'ait été réalisé pour alléger les souffrances physiques et morales des Palestiniens vivant dans la bande de Gaza et, qu'en novembre, des troupes israéliennes soient entrées dans la zone. Les tirs de roquettes ont repris, a-t-il d'autre part déploré, soulignant que, « comme d'habitude », des populations civiles avaient payé le prix de ces violences. Il a conclu en déclarant que le Comité rappelait que la protection des droits de l'homme est un élément essentiel à respecter pour parvenir à la paix durable dans la région.

Mme ILLEANA B. NUÑEZ MORDOCHE (Cuba) a lu une déclaration du Ministre des affaires étrangères de Cuba qui est aussi le Président du Mouvement des pays non alignés. Elle a indiqué, à ce titre, que les non-alignés avaient systématiquement pris position, dans les différentes enceintes internationales, en faveur de la création d'un État palestinien souverain, viable, et indépendant. Elle a indiqué qu'au cours des dernières réunions de haut niveau qu'ont eu les non-alignés, ces pays avaient exprimé leurs profondes préoccupations quant à la dégradation de la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'état désastreux des conditions humanitaires dans lesquelles vit le peuple palestinien est dû à la brutale occupation militaire israélienne, a accusé Mme Nuñez Mordoche. Elle a déclaré que les non-alignés demandaient la levée du bouclage de Gaza et qu'ils exigeaient que soit mis fin au châtiment collectif infligé au peuple palestinien. Il est impératif de mettre un terme aux violences dans le Territoire palestinien occupé, y compris en Cisjordanie, et de rétablir la liberté de mouvement des biens et des personnes afin d'atténuer les conséquences de la crise humanitaire parmi les civils, a dit Mme Nuñez Mordoche. Elle a déploré qu'Israël, en dépit de quelque 60 résolutions du Conseil de sécurité, continue de fouler au pied le droit international, et elle a appelé la communauté internationale à ne pas remettre au lendemain la recherche d'une solution complète et définitive à la question de Palestine, dont le peuple attend depuis trop longtemps de jouir de ses droits à la liberté, à la justice et à la dignité.

M. FRANCIS BUTAGIRA (Ouganda) qui a lu un message du Ministre des affaires étrangères de son pays qui s'exprimait en tant que porte-parole de la présidence de la trente-cinquième session de la Conférence des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a souligné la responsabilité des Nations Unies envers la question de Palestine. Il a rappelé que l'OCI était disposée à œuvrer avec la communauté internationale en faveur du processus de paix au Proche-Orient afin de parvenir à une paix juste et globale dans la région, qui soit en accord avec les résolutions du Conseil de sécurité; avec l'Initiative de paix arabe, ainsi qu'avec la Feuille de route du Quatuor et les engagements de la Conférence d'Annapolis. L'OCI est favorable à la reprise de négociations directes entre les dirigeants palestiniens et israéliens afin de parvenir à l'établissement, par des négociations pacifiques, d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant côte à côte et dans la paix avec Israël, a souligné M. Butagira. Une intensification renouvelée des efforts de la communauté internationale, de ceux du Quatuor, en particulier, est nécessaire pour soutenir le processus de négociations entre les deux parties, a-t-il conclu.

M. AUGUSTINE P. MAHIGA (République-Unie de Tanzanie) a lu un message de solidarité avec le peuple palestinien, au nom de M. JAKAYA MRISHO KIKWETE, <u>Président de la République-Unie de Tanzanie et Président en exercice de l'Union africaine</u>. M. Mahiga a, à ce titre, souligné la nécessité de parvenir à la création d'un État palestinien souverain, viable et indépendant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël. Nous sommes confiants en la volonté des parties, y compris les Nations Unies, de faire progresser le processus de paix et de trouver un règlement au problème du Proche-Orient, a-t-il dit. M. Mahiga a ajouté que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien était essentiel pour, à la fois, concrétiser le projet de la création d'un État palestinien et assurer aux Palestiniens le plein respect, à leur égard, de tous les droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les États membres de l'Union africaine continueront d'apporter tout leur soutien à la cause du peuple palestinien, a dit M. Augustine Mahiga.

M. YAHYA MAHMASSANI, qui lisait un message transmis par M. AMR MOUSSA, <u>Secrétaire général de la Ligue des États arabes</u>, a souligné que la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se déroulait à nouveau à l'ombre de l'occupation israélienne, alors que la colonisation s'intensifie et que l'édification du mur de séparation se poursuit elle aussi. Cette politique rend les négociations improductives, a-t-il ajouté, dénonçant notamment les attaques menées contre la population palestinienne par des colons juifs opérant sous la protection de l'armée israélienne. Tant qu'Israël poursuit la construction de colonies, ainsi que ses travaux d'excavation à Jérusalem, la création d'un État palestinien est réellement compromise, a souligné M. Mahmassani. En ce qui concerne la situation de Jérusalem, il s'agit d'un territoire occupé, conformément aux termes du droit international, ce qui suppose que les obligations de la Quatrième Convention de Genève doivent y être respectées, a souligné l'orateur. Il a dénoncé, en particulier, les atteintes portées à la mosquée sainte d'Al-Aqsa. Il a enfin regretté les hésitations de la

partie israélienne à adopter la voie de la paix, alors que la partie arabe y est disposée à la condition que soit recherché un accord complet et définitif au conflit.

Le Révérend EDWIN MAKUE, <u>Secrétaire général du Conseil sud-africain des églises</u>, qui s'exprimait au nom des organisations de la société civile, a comparé le sort fait aux populations palestiniennes par les autorités israéliennes avec l'odieux système de l'Apartheid qui, longtemps, écrasa la majorité noire en Afrique du Sud. Il a estimé que les Palestiniens vivant aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, étaient traités d'office comme des criminels et soumis, de fait, à de dures mesures pénales en étant contraints à vivre confinés dans des zones strictement gardées sous le contrôle de l'armée de l'occupant. Le Révérend Makue a estimé, qu'à l'instar des mobilisations populaires qui ont fini par avoir raison de l'Apartheid, davantage de voix devraient aujourd'hui se faire entendre pour sortir le peuple palestinien de la situation indigne dans laquelle il se trouve condamné. Ce peuple, a-t-il dit, doit pouvoir exercer les droits qui lui reviennent en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a préconisé le représentant du Conseil sud-africain des églises. Les Nations Unies doivent faire en sorte que s'applique le droit international dans cette région, où une puissance occupante, soutenue à hauteur de 3 milliards de dollars par an par les États-Unis, interdit à tout un peuple de se rendre dans ses lieux de culte et d'envoyer ses enfants à l'école, a conclu M. Makue.

M. RIYAD MANSOUR, <u>Observateur permanent de la Palestine</u>, a conclu la réunion en remerciant les intervenants, estimant que la solidarité exprimée par les délégations et autres intervenants, aux Palestiniens, à travers leurs déclarations, donnait « de la force à notre peuple ». Il a dit qu'il avait entendu des « mots venant du cœur », notamment ceux exprimés par le Président de l'Assemblée générale, et il a exprimé l'espoir que l'an prochain, pourrait être célébrée la naissance de l'État palestinien.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel